



## Foire aux questions (FAQ)

Voici les réponses aux questions les plus fréquentes concernant la sûreté du fret aérien export:

### Table des matières

<b>Où trouver les informations relatives aux chargeurs connus ?</b>	<b>2</b>
<b>Quelles sont les caractéristiques du statut d'agent habilité?</b>	<b>2</b>
<b>Qui certifie les agents habilités?</b>	<b>2</b>
<b>Qui peut prétendre au statut d'agent habilité?</b>	<b>2</b>
<b>Combien coûte la certification pour obtenir le statut d'agent habilité?</b>	<b>2</b>
<b>Un responsable de la sûreté peut-il exercer son activité pour plusieurs agents habilités ou sur plusieurs sites?</b>	<b>2</b>
<b>Quelle est la durée de validité du certificat de responsable de la sûreté d'un agent habilité?</b>	<b>2</b>
<b>Que coûte la formation de responsable de la sûreté d'un agent habilité?</b>	<b>3</b>
<b>Qui est chargé d'établir le programme de sûreté de l'agent habilité?</b>	<b>3</b>
<b>Où trouver le lien Internet de la base de données de l'UE?</b>	<b>3</b>
<b>Contact</b>	<b>3</b>



### **Où trouver les informations relatives aux chargeurs connus ?**

Les informations sont dispensées sur les sites Internet des organes de contrôle indépendants chargés d'organiser la formation et de réaliser les inspections en Suisse. Les liens figurent sur le [site Internet de l'OFAC](#).

### **Quelles sont les caractéristiques du statut d'agent habilité?**

- Un responsable de la sûreté et un suppléant, titulaires d'un certificat en règle, sont désignés pour chaque site exploité par l'agent habilité. La formation est assurée par la firme externe 2AssistU SA.
- L'agent habilité établit un programme de sûreté pour chaque site exploité. L'OFAC remet par e-mail un modèle au format Word sur demande du responsable de la sûreté.
- L'agent habilité qui a passé l'inspection est enregistré dans la base de données des agents habilités de l'UE. L'enregistrement est obligatoire.
- L'agent habilité se voit délivrer un certificat (valable cinq ans) pour chaque site inspecté.

### **Qui certifie les agents habilités?**

L'OFAC, section SISE (section Mesures de sûreté).

### **Qui peut prétendre au statut d'agent habilité?**

Les transitaires, les prestataires de services en escale, les entreprises de sécurisation du fret, les entreprises d'emballage, les entreprises de logistique qui expédient, conditionnent, emballent du fret aérien (export) pour leurs clients sans interrompre la chaîne de sûreté du fret aérien.

### **Combien coûte la certification pour obtenir le statut d'agent habilité?**

Les frais de la certification initiale se montent à env. 1500 francs (délivrance du certificat comprise) pour chaque site exploité.

### **Un responsable de la sûreté peut-il exercer son activité pour plusieurs agents habilités ou sur plusieurs sites?**

Non.

### **Quelle est la durée de validité du certificat de responsable de la sûreté d'un agent habilité?**

Un an. Après avoir réussi le cours de base, les responsables de la sûreté des agents habilités doivent suivre chaque année un cours de remise à niveau, sous peine de perdre leur certificat et de devoir recommencer le cours de base.



### **Que coûte la formation de responsable de la sûreté d'un agent habilité?**

Les frais du cours de base se montent à 600 francs par personne. Ils couvrent la formation en ligne, le cours d'une journée en classe et la délivrance du certificat.

Les cours annuels de remise à niveau coûtent 300 francs par personne, montant qui correspond à l'écolage et à la délivrance du certificat.

### **Qui est chargé d'établir le programme de sûreté de l'agent habilité?**

Il incombe au responsable de la sûreté d'établir le programme de sûreté du site dont il a la responsabilité. Le programme doit être mis à jour en permanence. L'OFAC met à la disposition des intéressés un modèle de programme de sûreté au format Word qui peut être obtenu sur demande une fois le cours de base terminé.

### **Où trouver le lien Internet de la base de données de l'UE?**

Sur le [site Internet de l'OFAC](#).

### **Contact**

#### **Dorothea Francone**

Telefon: +41 (0)58 467 31 75

[dorothea.francone@bazl.admin.ch](mailto:dorothea.francone@bazl.admin.ch)

#### **Uloth Dirk**

Telefon: +41 (0)58 464 73 86

[dirk.uloth@bazl.admin.ch](mailto:dirk.uloth@bazl.admin.ch)

#### **Stäubli Kathrin**

Telefon: +41 (0)58 483 94 43

[kathrin.staebli@bazl.admin.ch](mailto:kathrin.staebli@bazl.admin.ch)

répondent volontiers à vos questions durant les heures de bureau.